



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 2417

Texte de la question

M Roland Blum attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur les problemes de reclassement du personnel du corps des verificateurs des P et T Depuis plus de dix ans, ce dossier semble ne connaitre que des rebondissements negatifs internes. Cette situation est porteuse de desoeuvrement et d'irresponsabilite extreme car nombreux sont les exclus dans leurs rangs. Un echeancier de reclassement est attendu. Il lui demande quelles sont les dispositions qu'il envisage de prendre afin de satisfaire cette revendication justifiee.

Texte de la réponse

Reponse. - Le projet d'integration en categorie A des verificateurs de la distribution et de l'acheminement est une des priorites de la politique de personnel de la poste. C'est ainsi qu'un comite technique paritaire a ete reuni le 14 juin 1988 en vue de l'examen du projet de decret relatif aux modifications statutaires du corps des inspecteurs des postes et telecommunications concernant la promotion des verificateurs en categorie A Les dispositions statutaires dont il s'agit precisent que, pendant une periode de cinq ans a compter de la date de publication du decret, dans la limite d'un contingent annuel d'emplois fixe par arrete conjoint des ministres charges respectivement du budget, de la fonction publique et des postes et des telecommunications, les inspecteurs de la branche service d'exploitation, commerciaux et administratifs pourront etre recrutes par concours special ouvert aux fonctionnaires du corps des verificateurs comptant quatre ans de services effectifs dans ce corps, cette condition etant appreciee au 1er janvier de l'annee au titre de laquelle le concours est organise. Les candidats recus aux concours speciaux seront immediatement titularises dans le grade d'inspecteur. Le projet de decret a ete soumis aux ministres concernes en vue de l'obtention de leur contreseing. Aussi, toutes dispositions ont-elles ete prises pour que le premier concours offrant 200 emplois d'inspecteur aux verificateurs intervienne d'ici a la fin de l'annee 1988. En effet, pour permettre la mise en oeuvre de cette reforme statutaire, a ete programme et inscrite au budget, dans un premier temps, la transformation de 200 emplois de verificateur en emplois d'inspecteur.

Données clés

Auteur : [M. Blum Roland](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2417

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 1988, page 2508